

Je suis prêt à écouter. Comme le député de New Westminster (M. Leggatt) l'a fait remarquer, au comité nous avons entendu Ramsey Clark, l'ex-procureur général des États-Unis. M. Clark a signalé que l'écoute électronique est la façon la moins efficace de capturer des criminels. Le ministre prétend que l'écoute électronique nous permettrait d'atteindre les gros bonnets de la mafia. Toutefois, la mafia ne passe pas des contrats au téléphone. Sa technique est de se rendre à l'étranger où il n'y a pas d'écoute électronique. La mafia tient des conférences où il n'y a pas d'écoute électronique et où les corps de police sont mal organisés. Le ministre peut-il affirmer que l'écoute électronique permet d'accroître le nombre de condamnations? Peut-il me donner des exemples? S'il le peut, je suis certes disposé à entendre son plaidoyer.

● (1540)

Les citoyens doivent protéger leur vie privée. Dans de nombreuses lettres que j'ai reçues au sujet de cette partie du bill C-51 qui porte sur le contrôle des armes à feu, on prétend que les gens ont le droit de posséder des armes à feu et que ces dispositions du bill empiètent sur leurs droits. On a oublié, me semble-t-il, le droit à la vie privée. Le gouvernement semble provoquer les craintes des Canadiens pour en tirer parti. Il cherche à insinuer que le crime organisé est en train de s'implanter et que les gens devraient renoncer à leur droit à la vie privée pour permettre à ceux qui sont chargés d'exécuter la loi de la troubler.

Le député de Westminster a pris une position fort énergique sur la question de l'écoute électronique. On a signalé qu'il n'était pas besoin de cette méthode pour mettre fin aux activités criminelles et qu'il y en a de plus efficaces. L'amendement du député soutient que si l'on veut se servir de l'écoute électronique, il faudrait le faire dans le cas de crimes très graves punissables de dix ans d'emprisonnement ou plus. Le député a tenté dans son amendement de tracer une ligne de démarcation.

Je ne puis assez insister sur la gravité du problème que pose l'expansion de l'écoute électronique. Même les appareils téléphoniques des députés ont été branchés sur des tables d'écoute. Si le bill à l'étude est adopté tel qu'il est, les députés ministériels ne sauront peut-être jamais rien de ces choses, car dans trois ans, beaucoup d'entre nous ne seront plus députés. Nous ne saurons peut-être jamais si nos conversations avec nos mandants sont restées privées, comme nous le pensions. Je prie les députés d'étudier ces questions importantes. Le ministre devrait peut-être répondre à quelques questions. Peut-il assurer à la Chambre que l'écoute électronique permet d'accroître le nombre de condamnations? Quel est le taux de condamnations là où l'on s'est servi de tables d'écoute?

Le ministre peut-il nous démontrer que la surveillance électronique a accru l'efficacité des services chargés de l'application de la loi? Cela risque-t-il de priver les gens de leur intimité? La surveillance électronique va-t-elle envahir la vie privée des gens? Tout cela se justifie-t-il au regard de la sécurité interne de l'État? N'existe-t-il pas de moyen d'assurer cette sécurité autrement qu'en s'insinuant dans l'intimité des

### Code criminel

gens? Voilà autant de questions importantes auxquelles le ministre devrait répondre. Il ne devrait pas chercher à nous effrayer en nous disant que le crime organisé est sur le point de prendre le pouvoir et que les parrains de la mafia utilisent tous le téléphone notamment pour donner leur ordres. Même les preneurs aux livres, aujourd'hui, n'utilisent plus le téléphone.

**M. Woolliams:** Les avocats et les médecins non plus.

**M. Rodriguez:** J'ignore ce que les avocats utilisent de nos jours, mais le modeste preneur aux livres, lui, se sert de courriers. Ainsi, le seul moyen de venir à bout d'un preneur aux livres, c'est de se servir d'agents secrets et de déchiffrer des codes. Les dispositions relatives à l'écoute électronique nous permettront-elles de nous attaquer au «recyclage» de l'argent gagné illégalement de l'autre côté de la frontière? Nous permettront-elles d'intercepter les fonds «blanchis» dans l'achat d'actions ou dans l'acquisition d'entreprises légitimes? L'expérience a-t-elle démontré que l'écoute électronique a réussi à enrayer le prêt usuraire? L'usurier opère sur les lieux de travail, sur les quais du port de Montréal et dans les usines. Il ne se sert pas du téléphone.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut cependant poursuivre avec le consentement unanime. Le député a-t-il le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Leggatt:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A la fin du débat sur la motion hier, le ministre de la Justice (M. Basford) a dit qu'il ne consentait pas encore à ce que je modifie ma motion en supprimant les termes «visées à l'alinéa a)». Je crois comprendre que le ministre est maintenant disposé à donner son consentement, et je présume que la Chambre aura l'obligeance d'y consentir également. Je crois cependant savoir que le ministre fait des réserves à cet égard qu'il voudrait expliquer à la Chambre, et il aimerait pouvoir dire quelques mots au sujet de ma motion.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je suis fort heureux de pouvoir aider le député et de donner mon consentement. Je souhaitais avoir l'occasion d'y réfléchir. Toutefois, cet amendement modifie grandement la motion et le Règlement m'interdit de discuter de la motion modifiée. Je demande la permission de la Chambre pour faire un bref commentaire sur la motion modifiée.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Comme le ministre de la Justice (M. Basford) a déjà pris la parole sur cette motion, il doit obtenir le consentement unanime de la Chambre pour reprendre la parole. Le ministre a-t-il le consentement unanime?

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, il faudrait d'abord demander à la Chambre si elle accepte à l'unanimité l'amendement en question. C'était une erreur de typographie. Je l'ai signalée hier soir. Notre parti accepte la modification. Je ne m'oppose pas à ce que le ministre prenne la parole. Il veut-être donner quelque explication.